

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ovins Question écrite n° 3641

Texte de la question

M. Michel Voisin * souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'élevage ovin en France et dans l'Ain. En termes de qualité, s'il est une filière sûre en matière de sécurité sanitaire et de traçabilité, il s'agit bien de la filière ovine tandis qu'en matière économique les exploitations ovines se modernisent plus rapidement et sont réputées avoir une efficacité technico-économique notablement plus élevée que leurs homologues bovines. Toujours est-il que la marge brute hors primes par brebis s'est érodée de 20 % en cinq ans, le cheptel quant à lui continue de décroître depuis les années quatre-vingt et les prix du marché connaissent actuellement une situation difficile (moins 18 % ces six derniers mois). Par ailleurs, selon l'INRA, les aides en faveur des unités de travail agricole familiales s'élèvent à plus de 33 000 euros pour des céréales, 25 000 euros pour les bovins viande et à moins de 22 000 euros pour les ovins allaitants et l'Union européenne en instaurant une OCM ovine dès 1980 sans l'adapter ni en 1992 ni en 1999 et en appliquant une réforme spécifique en 2001 n'aura fait que favoriser ces écarts. Ainsi, aujourd'hui, un éleveur d'ovins gagne moitié moins qu'un éleveur de bovins ; cela explique sans doute en partie pourquoi la filière ovine française ne produit que 45 % des volumes nécessaires à la consommation nationale : les éleveurs d'ovins sont en effet consternés d'avoir fourni tant d'efforts sans récompense. Aussi, aujourd'hui les éleveurs d'ovins aspirent-ils à une réévaluation des compensations de l'ordre de 100 euros par UGB à l'ensemble des brebis françaises grâce à l'obtention d'un budget adapté. Aussi, il demande donc quelles sont les décisions que compte prendre le Gouvernement pour faire face à cette crise « ovine ».

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que traverse le secteur, le Gouvernement est très attentif aux préoccupations des responsables professionnels du secteur de l'élevage ovin quant à l'avenir de leur profession. En effet, cette production, respectueuse de l'environnement, joue également un rôle déterminant dans les zones les plus défavorisées où elle est souvent un élément déterminant de l'équilibre de ces territoires. Or, la production ovine durant les huit premiers mois de l'année 2007 est en baisse de 4 % et la consommation en recul de 2 % par rapport à la même période de l'an dernier. Ce phénomène de recul du cheptel est constaté dans les principaux pays producteurs de l'Union européenne et ce constat fait craindre un abandon massif de la production ovine, essentiellement dans les zones les plus fragiles. Le maintien d'un élevage ovin professionnel est un des objectifs du ministère de l'agriculture et de la pêche. Cet élevage présente aujourd'hui des opportunités pour l'installation des jeunes que le ministre encourage avec les professionnels concernés. Dans ce but, une mission avait été confiée à M. Yves Simon, alors député de l'Allier, afin d'explorer les mesures les plus pertinentes à mettre en oeuvre pour donner une nouvelle impulsion à la relance de l'élevage ovin. Des mesures en faveur de l'élevage ovin sont déjà en place depuis plusieurs années afin de le conforter. Celles-ci se sont cependant révélées insuffisantes malgré l'effort financier important qu'elles représentent. Ainsi, face à la crise du secteur ovin, le Gouvernement a décidé de mettre en place, dès le 30 août dernier, un plan de soutien supplémentaire en faveur de cette filière. Ce plan associe à la fois des mesures conjoncturelles en faveur des éleveurs les plus en difficulté et des mesures structurelles, préconisées par M. Yves Simon, destinées à dynamiser et renforcer à

long terme les élevages ovins sur le territoire national. Les mesures conjoncturelles d'urgence allient une prise en charge des intérêts d'emprunts à long et moyen terme des éleveurs les plus en difficulté, cette mesure bénéficiera d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur le Fonds d'allègement des charges (FAC) ; un report ou une prise en charge des cotisations sociales ; une aide de minimis basée sur la perte de marge brute des éleveurs spécialisés, dotée d'une enveloppe de 12 millions d'euros ; le paiement d'une avance de 50 % de la prime à la brebis effectuée le 16 octobre, la Commission ayant accédé à la demande formulée par la France. Les mesures structurelles, négociées avec la profession, visent à renforcer l'organisation de l'offre et de la qualité des produits dans la filière ovine ; mettre en oeuvre une politique de limitation des effets de distorsion de concurrence ; organiser les capacités d'amélioration génétique ovine autour de six pôles régionaux ; mieux prendre en compte le secteur ovin dans les programmes d'enseignement ; mettre en adéquation la recherche avec les besoins des professionnels. Le Gouvernement engagera par ailleurs, dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune et à l'occasion de la présidence française, un débat au niveau communautaire sur l'avenir des filières ovines et sur le régime de soutiens au secteur.

Données clés

Auteur: M. Michel Voisin

Circonscription : Ain (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3641

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 août 2007, page 5346 **Réponse publiée le :** 13 novembre 2007, page 7035